



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Tarn-et-Garonne

Examen de conducteur de TAXI et de VTC

Résultats Admission

Département du Tarn-et-Garonne (82)

L'autorité administrative compétente pour délivrer la carte professionnelle est le préfet de département.
Pour les candidats admis Taxis, c'est la préfecture du département dans lequel ils souhaitent exercer qui est compétente.
Pour les candidats admis VTC, c'est la préfecture de leur domicile.

LES CANDIDATS ADMIS à l'examen sont invités à se rapprocher de la Préfecture du Tarn-et-Garonne pour demander la carte professionnelle en prenant rendez-vous auprès de **Mme DANTAS** au **05 63 22 82 00**.

LES CANDIDATS NON-ADMIS doivent s'inscrire sur la plateforme numérique www.examentaxivtc.fr pour se présenter à un nouvel examen.

LISTE DES ADMIS SESSION DU 21/12/2018

Nom	Prénom	Dossier n°	Type
AVENZAC	Philippe	58929	TAXI
BIAU	Christophe	57074	TAXI
BROTONS	Dominique	56207	TAXI
DUFLOS	Aurélie	39721	TAXI
MAZAURIC	Damien	51213	TAXI
SEMENADISSE	Josian	59514	TAXI

**Le Président
Roland DELZERS**